

FORMA CN

par  mpi france
www.mpi-france.fr

1^{ER} CENTRE DE FORMATION INDÉPENDANT EUROPÉEN

AU SERVICE DE LA FILIÈRE «MACHINES À BOIS» CLASSIQUES ET NUMÉRIQUES

REGLEMENT INTERIEUR DE NOTRE ORGANISME DE FORMATION

Ce règlement intérieur est établi conformément aux articles L6352-3,-4,-8,-9,-23 et R6352-1 à R6352-15 du Code du travail

Article 1 – Objet et champ d’application du règlement

Le présent règlement s’applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par FORMA CN, que celle-ci se déroule en inter-entreprise ou en intra-entreprise. Le règlement définit les règles d’hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l’échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu’une sanction est envisagée. Tout participant inscrit à une session de formation est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement et doit les respecter sans réserve.

Article 2 – Informations demandées au stagiaire

Selon les dispositions de l’article L6353.9 du Code du Travail, modifié par la Loi 2018-771 du 05 septembre 2018.

Les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, par un organisme de formation au candidat à une action telle que définie à l’article L6313-1 du Code du Travail, à un stagiaire ne peuvent avoir comme finalité que d’apprécier son aptitude à suivre l’action de formation, qu’elle soit sollicitée, proposée ou poursuivie. Ces informations doivent présenter un lien direct et nécessaire avec l’action de formation, et il doit y être répondu de bonne foi.

Article 3- Principes généraux

La prévention des risques d’accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect des prescriptions applicables en matière d’hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ; de toute consigne imposée soit par la direction de FORMA CN soit par le constructeur ou le formateur s’agissant notamment de l’usage des matériels mis à disposition. Si une personne constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement FORMA CN ou le formateur. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Article 4- Consignes d’incendie

Conformément aux articles R. 4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d’incendie et un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de FORMA CN. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d’alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d’un début d’incendie doit immédiatement alerter un représentant de FORMA CN ou à défaut, appeler les secours en composant le 18 à partir d’un téléphone fixe ou le 112 à partir d’un téléphone portable.

Article 5 – Consommation de boissons

Il est interdit aux stagiaires d’introduire des boissons alcoolisées, de pénétrer ou de séjourner en état d’ivresse ou sous l’emprise de drogue dans l’organisme de formation.

Article 6- Interdiction de fumer ou vapoter

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les salles de formation, dans l’enceinte de FORMA CN ou tout autre lieu où serait dispensée la formation.

Article 7- Accident

Tout accident ou incident survenu à l’occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré à FORMA CN par le stagiaire ou par l’intervenant ou par les personnes témoins de l’accident. La déclaration d’accident, doit être établie par l’entreprise si le stagiaire accidenté est un salarié en formation, par le stagiaire dans tous les autres cas.

Article 8- Assiduité du stagiaire en formation

Horaires de formation : Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par FORMA CN. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s’absenter pendant les heures de stage.

Absences, retards ou départs anticipés : En cas d’absence, de retard ou de départ avant l’horaire prévu, les stagiaires doivent avertir FORMA CN et s’en justifier. FORMA CN informera le financeur et l’employeur de cet événement. Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

Toute journée d’absence non justifiée par arrêt de travail ou certificat médical sera facturée à l’entreprise qui a commandé la formation.

Obligations du stagiaire : En amont de la formation, le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à FORMA CN la fiche d’information qu’il doit renseigner. Il est tenu de renseigner la feuille d’émargement au fur et à mesure du déroulement de l’action. À l’issue de l’action de formation et après la réalisation du bilan de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation.

Toute modification dans la situation personnelle, au regard des renseignements fournis au moment de l’inscription ou de la contractualisation, doit être immédiatement portée à la connaissance de FORMA CN.

Article 9- Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de la direction de FORMA CN, le stagiaire ne peut entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d’autres fins que la formation ; y introduire, faire introduire ou faciliter l’introduction de personnes étrangères à l’organisme ; procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

MPI France - 2 allée Panhard et Levassor - ZI Even Parc - 37320 Esvres - Tél. : 02 47 26 51 05

SAS au capital de 40 000 € | RCS Tours : 493 676 589 000 36 | TVA : FR 23 493 676 589 000 28 | APE : 4614Z

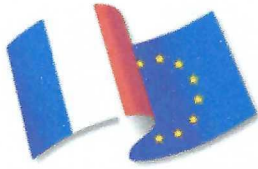
contact@mpi-france.fr

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante : Actions de formation.

Déclaration d’activité enregistrée sous le numéro 24 37 04 394 37.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l’Etat

Mise à jour : février 2025



FORMA CN

par  mpi france
www.mpi-france.fr

1^{ER} CENTRE DE FORMATION INDÉPENDANT EUROPÉEN

AU SERVICE DE LA FILIÈRE «MACHINES À BOIS» CLASSIQUES ET NUMÉRIQUES

Article 10 – Tenue et comportement

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte ou en tenue de travail complète formellement aux indications fournies dans la convocation. Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et de ne pas perturber le bon déroulement des formations.

Article 11- Utilisation du matériel et d'Internet

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel. Pour l'accès à Internet via le wifi, FORMA CN fournit un mot de passe au participant à son usage exclusif qui ne doit en aucun cas être communiqué à des tiers. En outre, le preneur s'engage à faire un usage licite de la connexion internet mise à disposition. Il est rappelé que l'utilisation de la connexion internet fournie par la fabrique de formation ou par les lieux partenaires devra être conforme à la législation en vigueur. Il est notamment rappelé que le téléchargement de logiciels ou d'œuvre protégées, sans autorisation des ayants-droits, est strictement interdit.

De même, la consultation et le téléchargement du contenu de sites à caractère pornographique et/ou pédophiles, racistes, négationnistes et extrémistes sont contraires aux bonnes mœurs et peuvent revêtir le caractère d'une infraction pénale (sanctionnés par les articles L 227-23 et L 227-24 du code pénal). Ces activités sont strictement interdites et pénalement répréhensibles.

Article 12- Vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires et intervenants

FORMA CN décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute natures déposés par les stagiaires et les intervenants dans son enceinte (salle de cours, locaux administratifs, couloirs ...) ou dans les locaux mis à sa disposition.

Article 13 – Ressources pédagogiques soumises à la propriété intellectuelle

Dans le cadre de formations, FORMA CN met à la disposition des participants des supports écrits numériques. Les supports écrits remis au(x) utilisateur(s) intègrent les méthodes spécifiquement développées par FORMA CN et/ou les intervenants dont notamment, des guides techniques, des fiches pédagogiques et des modèles de documents. L'utilisateur de ces supports s'engage à respecter la propriété intellectuelle de la formation et est informé que toute violation du droit d'auteur sera poursuivie judiciairement par FORMA CN.

Article 14- Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par FORMA CN, en fonction de sa nature et de sa gravité : rappel à l'ordre, avertissement écrit par FORMA CN, blâme, exclusion temporaire de la formation, exclusion définitive de la formation. Cette décision n'est prise qu'après information préalable de l'intéressé des griefs retenus contre lui et fait l'objet d'une information auprès de l'employeur ou par défaut de l'organisme financeur.

Article 15- Garanties disciplinaires

Le participant reconnu fautif d'un manquement à ces présents termes, pourra, selon la gravité du manquement, faire l'objet d'une sanction pouvant aller d'un avertissement à une exclusion définitive de la session. La direction de FORMA CN, son représentant ou le responsable de formation en informera l'employeur du participant et l'organisme financeur de la formation.

Article 17- Publicité

Un exemplaire du présent règlement est :

- Affiché dans les locaux de l'organisme de formation
- Publié sur le site internet de www.mpi-france.fr/prestations/
- Communiqué au stagiaire à l'envoi du devis et annexé à la convention de formation professionnelle.

Fait à Esvres sur Indre, le 27 février 2025

Par FORMA CN

Monsieur Denis PIERRE, Président

Donnant délégation à Monsieur Benoit POUCKET, Responsable de formation.

M.P.I. FRANCE SAS

ZI Even Parc

2 Allée Panhard et Levassor

37320 ESUVRES SUR INDRE

Tél. : 02 47 26 51 05 - Fax : 02 47 26 52 87

Mail : contact@mpifrance.fr

TVA FR 23 493 676 589 00028

N° SIRET : 493 676 589 00036